

Cesson Sévigné, le 13 janvier 2025

Chère Consœur, Cher Confrère,

Il y a un an, le Conseil d'Administration faisait peau neuve en rebaptisant le SBBPL en **Fédération des Biologistes Praticiens, FBP**.

Ce nouvel acronyme exprimait résolument l'aspiration collective de nos adhérents de « Fédérer les Biologistes Praticiens », au côté de nos syndicats représentatifs, pour la défense de la pratique médicale de la biologie, de ceux qui l'exercent, et de l'intérêt du patient et de la qualité des soins.

Dans un paysage professionnel qui compte 4 syndicats nationaux, cet acronyme marque aussi la volonté de créer les conditions du dialogue inter-syndical et de la convergence autour de consensus au travers d'une instance fédérative à créer.

La coordination de l'action, du discours, de la communication et des moyens sont des préalables vitaux à une action efficace.

Le bras de fer, amorcé au printemps dernier, mené contre l'Assurance Maladie a montré que nous pouvions, malgré les différences, œuvrer en bonne intelligence.

Le mouvement a permis de mobiliser dans la durée et massivement en maintenant un cap dans l'action.

Les échéances à venir seront déterminantes. La maïeutique du consensus et la coordination ne pourront être des options.

C'est fort de cette conviction, que nous affirmons la nécessité impérieuse de l'émergence d'une instance unitaire, regroupant chacun de nos syndicats tout en respectant les identités et les différences.

L'enjeu est vital pour notre profession.

Le montant de la cotisation 2024 est le même que celui de l'année dernière. Notre volonté est de garder un prix raisonnable pour vous permettre d'adhérer personnellement et bien entendu d'accéder à tous les services que vous connaissez : formation DPC et EPP, soirées scientifiques, replay, Journée Alain Feuillu, Journées Automnales.

En allant « surfer » sur le site, vous verrez qu'au bulletin traditionnel sur papier qui permet d'adhérer en groupe par virement ou par chèque, nous avons ajouté une possibilité d'adhésion en ligne par carte bancaire.

Pour donner force à la conviction qu'il faut rassembler, fédérer, construire ensemble un avenir pour notre profession de santé et proposer un modèle d'exercice innovant et motivant pour les jeunes qui arrivent et nous succéderont ; **rejoignez-nous !**

Le conseil d'administration se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux pour l'année 2025.

Olivier GARNIER
Président

MODALITES : La cotisation permet d'avoir accès à des tarifs de formation préférentiels pour les biologistes et leurs salariés (remise d'environ 100 € par formation). **Elle est la condition nécessaire pour bénéficier d'une remise de 0.03€ par FSE, avantage unique en France qui a pour origine la signature de conventions entre les mutuelles et le SBBPL, pour ses adhérents uniquement.**

Cette cotisation est de à 50 € par biologiste responsable de site (et donc par site).

Aussi, nous vous remercions d'adresser votre règlement au siège du syndicat : **FBP / ARMORIS « Le Kléber » 55 bis rue de Rennes 35510 CESSON SEVIGNE**. Vous pouvez, si vous le souhaitez, effectuer un seul versement pour l'ensemble des biologistes du LBM.

Le **bulletin dûment renseigné** est à adresser avant le 30 janvier 2024, accompagné d'un chèque ou bien de l'avis de virement sur le compte du SBBPL :

IBAN : FR76 1558 9351 2100 4410 7504 439

BIC : CMBRFR2BARK

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Syndicat est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel de ses adhérents ayant notamment pour finalités :

- 1) La gestion de l'affiliation de ses membres biologistes libéraux ou salariés
- 2) L'envoi d'informations utiles aux biologistes pour leur activité
- 3) L'organisation ou la participation à des événements
- 4) La fourniture de services à ses membres.

Ces finalités ont pour base légale l'intérêt légitime du syndicat :

- D'effectuer la gestion administrative, comptable et statutaire (finalité 1) ;
- De communiquer des informations sur l'actualité du secteur de la biologie médicale et sur les services Armoris (finalité 2) ;
- De permettre à ses membres de participer à des événements Armoris ou d'autres événements sectoriels (finalité 3), et ;
- De répondre aux besoins divers des biologistes (finalité 4).

Afin d'apporter des services à ses adhérents (formation, FSE, référencement vins, ...), le syndicat est amené à transmettre des données (ex : adresse professionnelle) à Biocom Ouest ainsi qu'à des partenaires, fournisseurs et sous-traitants. Des données peuvent aussi être communiquées à des tierces parties autorisées pour remplir nos obligations légales.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités susmentionnées et pour le respect des obligations légales.

Dans le cadre défini par la législation, vous disposez des droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant notre déléguée à la protection des données à contact_dpo@armoris.bzh ou par courrier à notre adresse postale.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.